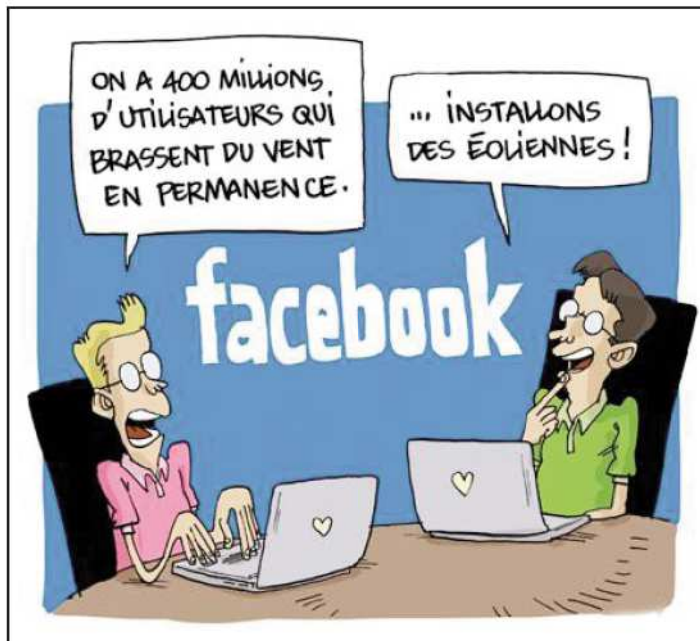


(suite de la page 5)

était parfaitement légitime à juger cette affaire. Le président Banizette rappela aux avocats les contraintes et conditions précises requises pour le dépôt d'une demande en suspicion légitime, suggérant lui aussi que rien ne s'opposait à ce que la juridiction juge cette affaire. Après avoir entendu les avocats et le procureur, il demanda à l'une des victimes présente dans la salle si elle avait quelque chose à ajouter. Un « Non



! » fort et clair déchira le silence de la salle d'audience. La magistrate visée par les commentaires injurieux sur les réseaux sociaux n'avait rien à ajouter. Toutefois, devant les arguments développés par les avocats le tribunal après une brève suspension d'audience revint vider son délibéré. Compte tenu du contexte il renvoya l'affaire au 21 mars. Un délai qui permettra sans doute aux avocats de faire le nécessaire pour que l'affaire soit dépaysée, car ils estiment qu'il serait malsain que des magistrats d'une juridiction jugent une affaire à laquelle leurs collègues sont mêlés. Cette affaire des injures sur Facebook n'est sans doute pas prête de se terminer...

D.H.

Economie

Les Taxis de Mayotte créent une coopérative grâce à la CMA

Hier après-midi, la CMA a signé les statuts de la toute nouvelle coopérative des artisans taxis de Mayotte avec les deux gérants de cette dernière, Hamada Younoussa et Abdou Milihadji Amada. Dénommée "Taxi vanille 976", cette coopérative a pour but de mieux organiser le réseau de taxis ville et brousse sur l'île et permettra également aux artisans de mieux défendre leurs droits et d'arriver à terme à aligner le fonctionnement des taxis de Mayotte sur un système proche de celui de la métropole. La CMA s'est donc engagée à aider les artisans dans la création de cette coopérative et à les accompagner au jour le jour dans leur nouvelle manière de travailler (aide au recrutement, à la comptabilité, aux projets de financement, etc.).

Accompagner l'évolution du réseau de transports

C'est en mars 2017 que certains chauffeurs de taxis, las de leurs conditions de travail en décalage complet avec le nouveau statut de département de l'île, ont décidé de s'organiser en une coopérative. Ils ont donc effectué une demande de soutien auprès de la CMA qui a répondu positivement. "Il est important de travailler avec les artisans taxi sur l'évolution du transport à Mayotte", estime en



effet Jean-Denis Larroze, secrétaire général et directeur des services de la structure. Il constate notamment que sur l'île, la gestion des taxis est pour le moment très anarchique, laissant facilement libre cours à la circulation de taxis clandestins, les fameux "taxis mabawa" bien connus des usagers. Les artisans taxis doivent ainsi normalement passer régulièrement des examens d'habilitation, chose qui n'est que très peu pratiquée sur notre territoire. "En région parisienne, près de 3000 examens par mois sont pratiqués alors qu'à Mayotte nous ne recevons en

moyenne qu'une quinzaine de taxis 4 à 5 fois par an", révèle ainsi Jean-Denis Larroze. Grâce à cette coopérative, la réglementation nationale sera donc bientôt appliquée à Mayotte. Une véritable révolution pour les taxis qui seront alors équipés de compteurs, d'une enseigne lumineuse ainsi que d'un logo appliqué sur les voitures par la CMA, afin de distinguer une bonne fois pour toute les taxis légaux des taxis "mabawa". Ces changements ne se feront cependant pas avant la mise en place du réseau de bus actuellement en cours d'élaboration. Si les comp-

teurs seront installés sur les taxis dès le mois de juin 2018, ils ne seront donc pas effectifs avant quelques années. "Une fois mieux organisés, les taxis pourront apporter un complément au futur réseau de bus, en desservant les zones où ceux-ci ne passent pas ou en travaillant pendant leurs heures creuses", précise le directeur des services. La création d'un standard pour joindre les taxis avec un système de géolocalisation est également prévu dans les années à venir.

(Suite page 7)

(suite de la page 6)

Un financement par le CD et l'Academa

La création de cette coopérative permettra donc aux artisans taxi d'obtenir de meilleures conditions de travail. Ils pourront ainsi désormais acheter des véhicules en commun, acheter des véhicules de remplacement ainsi que du matériel pour équiper leurs véhicules. Cette coopérative leur permettra aussi de répondre ensemble aux appels d'offre. Cette nouvelle organisation leur permettra de diversifier leur clientèle pour toucher par exemple le secteur du tourisme ou le marché médical. Les chauffeurs de taxis qui ont eu l'idée de créer cette coopérative se



sont d'abord heurtés à des problèmes d'ordre administratifs, car il s'agit d'un système payant. Il faut, pour la créer, donner au minimum 34 parts sociales à hauteur de 15 euros chacune, remises par chèque sur un compte bancaire. La CMA a donc aidé les chauffeurs de taxis en sélectionnant, pour gagner du temps, 8 membres fondateurs, en possession de tous les papiers nécessaires ainsi que d'un ché-

quier. Dans le courant du mois de février, la FCGA, à laquelle la CMA a fait appel, aidera les artisans à finaliser leur projet afin d'accueillir les 95 autres artisans taxis souhaitant adhérer à la coopérative. Afin de la mettre en place, les artisans taxis ont sollicité trois financeurs potentiels : le conseil départemental, la mairie de Mamoudzou à travers l'Academa et l'Etat à travers la Dieccte. Les

deux premières structures ont répondu favorablement et se sont partagé le financement du projet à hauteur d'environ 14 000 euros chacun. La CMA a apporté un complément de 3500 euros. Quant à la Dieccte, elle n'a pas souhaité participer au financement de cette coopérative, peut-être à cause des 200 000 euros qu'elle a déjà investis dans la création de la coopérative des doukas...

D'autres coopératives prochainement

Au terme de la signature des statuts de la coopérative « Taxi Vanille 976 », Jean-Denis Larroze a annoncé la création prochaine de deux autres coopératives : celle des artisans-fabricants et celle des artisans du bâtiment. La première s'installera dans l'ancien local d'Aromaoré, juste à côté du 5/5, et permettra une meilleure visibilité de l'artisanat mahorais en organisant notamment des animations 7 jours sur 7.

N.G.

Education

Un forum des métiers pour donner quelques pistes d'avenir

Quand on 15 ou 16 ans, difficile de savoir de quoi sera fait notre avenir. Pourtant, chaque année, il est demandé aux élèves mahorais et à leurs camarades de l'Hexagone et des DROM-COM de s'orienter et de faire des choix quant aux filières qu'ils veulent suivre pour les années à venir.

Pour les lycéens de Sada, en plus des structures habituelles chargées de l'orientation, le service de la politique de la ville organise depuis trois ans maintenant un forum des métiers. Hier après-midi, une quinzaine d'intervenants se sont déplacés pour faire partager leur expérience et la connaissance de leur profession à une quinzaine de classes de 1ère. Infirmier anesthésiste, sapeurs-pompiers, avocats, professionnels du secteur médico-social ou de la construction sont les métiers que les élèves de 1ère du lycée de Sada ont pu rencontrer. Certains ont fait le plein à l'instar de la gendarmerie ou de la police nationale. Ils ont été assaillis de questions et notamment sur leur niveau de rémunération. Une question qui a été posée à presque tout le monde. Pour d'autres c'était un peu plus pous-



sif. « Ils étaient là plus par obligation que par curiosité » ont fait remarqué certains intervenants. Quoi qu'il en soit, ils ont pu écouter le parcours des uns et des autres. Et même si les trajectoires n'ont pas été rectilignes, ce qu'il est important de noter, c'est que tous les intervenants (qui pour la plupart exercent ou habitent à Sada) ont fini par trouver leur voie.

Tous ont insisté pour dire que la motivation était essentielle et qu'il fallait avoir la curiosité de savoir

ce qui nous attend. Il a été rappelé qu'ouvrir son horizon était vivement souhaité. Salim Ali Halidi, coordinateur du CRIJ a fait la promotion du programme Erasmus + en soulignant que les Mahorais avaient la possibilité d'effectuer un service volontaire européen jusqu'à un an dans un pays de l'Union européenne. « Cela vous fera une expérience très intéressante à faire valoir sur votre CV. Et vous apprendrez une autre langue, une autre culture. Et cela vous permettra peut-être de travailler dans

un autre pays européen. Mayotte ne peut pas offrir du travail à tout le monde » a-t-il souligné.

Pour le service politique de la ville, l'objectif est de faire naître des vocations avec des personnes que les lycéens peuvent rencontrer tous les jours. Les élèves de terminale n'ont pu participer cette année, mais quoi qu'il en soit, l'opération est nécessaire et sera certainement reconduite l'an prochain.

F.S.